



## Groupe de travail « Changement climatique »

Voilà désormais 10 ans que le GIEC a obtenu le prix Nobel de la Paix. C'était déjà un signal fort de la préoccupation pour le climat. Les incidences du réchauffement climatique seront catastrophiques pour les populations si nous continuons sur le rythme actuel. Il ne s'agit pas seulement des conséquences en termes de météorologie. Les conséquences sont bien plus larges : santé, alimentation, déplacements de populations, lutte pour l'obtention des ressources – donc luttes armées et défi du maintien de la démocratie –, destruction de la diversité biologique... et c'est en cela qu'il est urgent de dégager une solution contraignante et pérenne.

La solution est de permettre à la planète d'être suffisamment forte pour maintenir un développement harmonieux face à la perturbation que le changement climatique, désormais inexorable, va faire subir à ses populations. C'est donc par la notion de résilience qu'il faut chercher les solutions.

Ces solutions que nous devons trouver pour limiter les effets du changement climatique ne doivent donc pas être strictement réduites au seul environnement immédiat de tout un chacun, elles doivent être mondialement efficaces. S'il est indéniable que favoriser l'utilisation des Velo'V dans une ville comme Lyon contribue à une atmosphère plus respirable pour tous, ce n'est pas non plus la solution qui changera le cours des choses. D'une part, parce que cumulée à un parc automobile majoritairement diesel, ce sont nos poumons qui en font les frais, et d'autre part parce que la pollution atmosphérique n'est pas due au seul transport. Il faut prendre en compte également le chauffage des bâtiments et les rejets des industries.

Plus que traiter des effets de la pollution atmosphérique, notre groupe de travail s'est interrogé sur la source de cette pollution. Source d'ailleurs également d'autres types de pollution (acidification des océans par exemple)... La source est la consommation de matières premières fossiles, qui par combustion pour en extraire l'énergie dont nous avons besoin, provoque des émissions de CO<sub>2</sub>.

La France en particulier et l'Union Européenne plus largement doivent poursuivre dans le sens de l'exemplarité des politiques environnementales, et - forts de cette légitimité - prendre l'initiative d'ouvrir des débats internationaux, contribuer à la formulation d'idées fortes et innovantes à la hauteur de l'enjeu, et enfin peser de manière unie sur les objectifs, plus coordonnée sur les méthodes d'influence et de plaider.

Ce sont tous les comportements qui doivent évoluer : ceux des consommateurs bien sûr, mais également ceux des producteurs – qui ne sont d'ailleurs pas des statuts incompatibles, des transporteurs, des marchands d'énergies, des Gouvernements, des Organisations internationales, des



autorités locales... Chacun tente de lutter pour préserver son avantage concurrentiel sur les voisins mais, même dans un contexte de mondialisation, cette perspective doit aussi évoluer.

### **Une action nécessairement globale**

La nécessaire transition énergétique offre pourtant, nous le savons, une perspective de développement économique, et sociale, sans précédent. A l'image du projet de Jean-Louis Borloo pour l'énergie en Afrique, c'est ce type de solution à grande échelle qu'il faut favoriser. Des projets concrets qui, en plus de limiter le réchauffement global, contribuent à accompagner une transition désormais immuable.

Tout notre modèle économique repose sur un fonctionnement non adapté aux enjeux planétaires que la COP 21 s'est attelée à relever. Pour franchir ces caps, rien ne se fera sans argent, qui est le nerf de toute guerre, y compris celle contre le réchauffement climatique. Par exemple, les importations françaises représentent près de la moitié des consommations de gaz à effet de serre en France. Si nous produisons des efforts non négligeables sur notre territoire, notre mode de vie a des conséquences dans les autres Etats. C'est la raison pour laquelle l'idée d'une taxe carbone qui a dernièrement été relancée par quatre ministres du Gouvernement d'Edouard Philippe doit être appuyée.

Mais c'est à une échelle continentale qu'elle doit être mise en œuvre si aucune perspective ne permet de la mondialiser. L'Union Européenne pourrait bien évidemment être un fer de lance. Mais également l'Afrique... Nous sommes responsables également des décisions prises sur les autres continents. Et si, au nom du développement économique, il apparaîtrait responsable d'adapter les exigences en fonction des zones concernées, ce ne serait que permettre aux pays émergents de reproduire les erreurs du passé commises par les Européens, les Américains du Nord et les Chinois, par exemple.

Le marché Carbone mis en place doit, de ce point de vue, être mondial et plus exigeant. Il faut mettre en place des plafonds et des planchers dans la fixation du prix du carbone mais aussi dans les volumes, par zones continentales ou infra continentales par exemple, pour éviter que les Etats les plus riches achètent le carbone en écrasant les Etats les moins riches. De tels changements d'échelles devront s'accompagner de quotas stricts afin d'éviter un éventuel effet d'aubaine dans les négociations qui s'ouvriraient selon ce scénario. A l'échelle mondiale, il pourrait être temps de donner un autre statut au Programme des Nations unies pour l'Environnement afin que cet ersatz des Nations Unies prennent une place plus importante pouvant aller jusqu'à contraindre certains états pollueurs à respecter les engagements, et notamment ceux pris en 2015 à Paris. Si les mentalités ne semblent pas prêtes à suivre une telle évolution, elles ne le seront pas tant que personne ne fera le premier pas. Par sa voix de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France peut être cette voix. Par ailleurs, l'Union Européenne doit conserver l'exemplarité sur laquelle elle se trouve déjà et mettre en œuvre la résolution que le Parlement Européen a votée en faveur d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer, notamment, la transition énergétique et le co-développement.

La question de la transition énergétique ne doit pas seulement être une démarche écologique stricto sensu. Il faudra adopter une approche qui englobe les aspects économiques et sociaux. Le Pape François



indiquait d'ailleurs en 2015 que l'environnement humain et l'environnement naturel se dégradent ensemble. Ce sont les plus pauvres qui paient au prix fort la « dette environnementale de l'humanité ». En effet, il faut donc permettre aux plus pauvres d'adopter des comportements vertueux au service de leur propre développement. Justice sociale et lutte contre le dérèglement du climat relèvent du même combat. De larges écarts de revenus correspondent à une situation où certains surconsomment et gaspillent quand d'autres ne peuvent qu'acheter les produits les moins chers, qui sont aussi les moins bons pour leur santé et le climat.

### **Une multitude de leviers à actionner**

Si la réponse est mondiale, la panoplie des acteurs pour le climat ne se limitent pour autant pas aux Etats et aux Organisations Internationales. En effet, les acteurs publics locaux ont leur partition à jouer dans le domaine de la transition énergétique, pour autant que leur budget puisse le leur permettre. Par exemple, la commande publique représente 15% de la consommation mondiale. Il y a donc là un levier important dont il convient de se saisir. Comme le disait Nicolas Hulot avant qu'il ne prenne ses fonctions de ministre : « il s'agit de faire masse pour créer la norme industrielle ». A l'image de l'initiative parisienne de se grouper avec d'autres villes pour réaliser des achats de produits issus de filières sobres en carbone, on pourrait imaginer une action des Métropoles, Départements ou Régions qui, en regroupant certains achats pour le compte d'autres collectivités, permettraient de créer cette masse suffisante pour tendre vers des modèles de consommation plus vertueux. L'échelon régional français, italien ou allemand, l'échelon national dans d'autres cas, est également pertinent dans d'autres domaines : soutien et développement de l'économie circulaire dans le secteur public comme dans le secteur privé, soutien et maintien des politiques d'éducation à l'environnement et au développement durable, amplification des mesures de conservation de la diversité biologique à travers les réserves naturelles régionales, mise en valeur du patrimoine au sein des parcs naturels régionaux, travail au développement des pôles de compétitivité dans les énergies renouvelables (INES-CEA pour l'énergie solaire par exemple)...

Sur le plan des actions possibles des acteurs locaux, les collectivités doivent adopter un comportement plus proactif dans la lutte contre la précarité énergétique. A l'image du déchet dont celui qui est le plus facile à éliminer est celui qui n'est pas produit, l'énergie non consommée est une marge d'économie significative. Qu'il s'agisse de nouveaux bâtiments à énergie positive ou encore plus de la rénovation des bâtiments publics, il y a là une nécessité absolue dont la loi sur la transition énergétique s'est justement emparée. Les déperditions d'énergie entraînant des gaspillages conséquents peuvent être considérablement réduites. Les investissements de départ dans ce domaine seront compensés à long terme par les économies réalisées. Mais ces investissements ne peuvent attendre, ils doivent être engagés dès maintenant. Toutefois, la lourdeur financière initiale de ces investissements induit qu'il ne peut y avoir de traduction concrète, sur le territoire national, que par une réelle volonté de l'Etat se traduisant par des actes et un budget approprié.

Le domaine des transports ne doit pas non plus figurer le parent pauvre de cette révolution sociétale induite par la nécessité de lutte, et d'adaptation, contre le réchauffement climatique. Gros



consommateur d'énergie, cette sphère économique dispose d'une large marge de manœuvre. Les autorités locales comme nationales peuvent développer les transports propres et les initiatives sont nombreuses, tant du point de vue des transports collectifs (LGV Lyon-Turin ou POCL, incitation au transport TER) que du point de vue des transports individuels : développement des infrastructures de recharge de véhicule électrique, tant que l'électricité provient de sources renouvelables viables...

Le nœud du problème est de pouvoir assurer une offre énergétique propre et stable. Les énergies renouvelables présentent l'avantage indéniable de la propreté. Mais être en mesure d'assurer continuellement une production adaptée sur l'ensemble du territoire avec des énergies propres est encore un défi à relever : la gestion de l'intermittence de la production d'électricité par l'éolien, le solaire et l'hydraulique est une difficulté. Entre risque de délestage et surproduction, le compteur linky de pourra pas tout. Il restera nécessaire, au choix, soit de continuer d'importer de l'électricité, soit de continuer d'en produire par la voie nucléaire. Les deux solutions sont contestables : la première l'est tant que la production des Etats partenaires n'est pas propre, la seconde tant que la sécurité des personnes et le traitement des déchets ne sont pas assurés.

Outre les solutions visant à limiter la consommation pour lutter contre le changement climatique, il conviendra également de développer davantage certaines sources d'énergie et surtout d'en inventer de nouvelles. Quoiqu'il en soit, en l'état des connaissances scientifiques actuelles, il apparait malheureusement irréalisable à l'heure actuelle d'envisager simultanément de décarboner la production d'énergie et de la dénucléariser tout en maintenant le niveau de consommation actuelle.

**Les solutions proviendront donc de la baisse de consommation, des changements de pratiques, de nouvelles sources et d'une coordination réelle de ces leviers dans un cadre national, européen et planétaire. Les politiques environnementales, sanitaires, sociales, agricoles, financières, énergétiques et industrielles ont leurs destins liés vers le respect de l'humain et de sa planète.**



## Groupe de travail

# « Gestion des déchets »

## 1<sup>ère</sup> partie : constats :

### Points forts à conforter dans le pays

- Une expertise de proximité des services de collecte des déchets, un outil fonctionnel dans notre pays
- Des installations de traitement très surveillée, sûres et qui évoluent vers la production énergétique.
- Plusieurs groupes d'envergure mondiale leaders dans leur domaine (véolia suiez paprec ...)
- Une politique transpartisane sur la question des déchets déclinée depuis l'échelon européen vers les états, lois grenelles 1 et 2, loi TEPCV, ...
- Des acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaires dynamiques et souvent incubateurs de solutions de gestion et de valorisation des déchets pré industrialisation (les mais ouvertes, emmaus, le relais, ...)
- Une politique nationale de prévention des déchets en place et qui apporte des résultats
- Des éco organismes structurés
- L'éco conception se développe
- Les filières de gestions des déchets du bâtiment et des TP s'organisent
- Il existe quelques épicerie ou supermarchés qui proposent des produits en vrac plutôt que sur-emballés.

### blocages à lever

#### Déchets de chantier

- Il manque en proximité des zones de dépôts pour le tri des déchets de chantier
- La filière de gestion des déchets amiantés du bâtiment est complexe et couteuse. La valorisation des gravats issus de la démolition est rendu très difficile en raison de la présence de déchets amiantés. Au-delà de l'amiante, il convient d'avoir une vigilance sur d'autres produits qui pourraient se trouver dans les mêmes conditions à l'avenir.

#### Emballages/tri

- Trop de suremballage, c'est en volume ce qui prend le plus de place dans les déchets ménagers.



- Cantine scolaire, il n'y a pas toujours de tri et de valorisation. Il faudrait l'exemplarité des collectivités et des moyens coercitifs.
- Une politique commerciale des groupes de distribution qui favorise les gros conditionnements (beaucoup de matière jetées non consommée) et les sur emballages générateurs de déchets.
- Des zones rurales, en particulier, encore sans possibilité de tri sélectif ou avec des dispositifs de tri très éloigné des habitants.
- Il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire sur les pratiques de tri.
- On a envie d'acheter en vrac mais les magasins en vrac restent cher et un peu bobo, il faudrait faire des campagnes de pub.
- Développer davantage le tri dans les appartements ou maison va être compliqué par manque de place et de contenants adaptés.

### **Financement et coût**

- Le coût de la gestion des déchets en hausse continue, en 10 ans, les coûts ont doublés en raison de la modernisation des installations et de traitement et de l'augmentation des quantités à traiter. L'utilisateur a le sentiment de plus je trie plus je paie.
- Un service de gestion des déchets essentiellement financé par la TEOM qui repose sur des valeurs locatives foncières obsolètes, injustes et qui ne donnent pas la vérité sur le coût réel des déchets. Je suis en ville ma TEOM est faible car la base des pro est importante. Je suis en territoire rural, ma TEOM est élevée car peu de bases pro. Très difficile transition vers la généralisation de la redevance incitative tel que prévu par la loi TEPCV.
- La réduction drastique des emplois aidés qui coupent les vivres aux acteurs de l'économie sociale et solidaires. Il faut imaginer une autre manière de contribuer au fonctionnement des associations.
- Un système d'aide aux collectivités qui favorise les collectivités les moins exemplaires et pénalise les collectivités en pointe sur la transition écologique. Les collectivités qui affichent les coûts les plus bas sont souvent de petites collectivités qui possèdent de vieilles unités de traitement, un tri des déchets assez rudimentaire, des conditions de travail rudimentaires. Manque d'un label qui permettrait de différencier les collectivités par rapport à leur engagement dans la démarche de transition écologique, économie circulaire.
- Il y a un problème de financement des actions qui pourrait s'appuyer sur une taxe sur les activités financières destinée (1/3 lutte contre la pauvreté, 1/3 transition écologique, 1/3 lutte contre la pollution, 1/3 désendettement).

### **Economie**

- Un outil industriel français du recyclage qui reste assez faible la France exporte davantage de déchets qu'elle n'en importe.
- L'outil industriel importe des matières premières alors que la France est exportatrice de matières recyclées.



- Des petites et moyennes entreprises encore peu concernées par une gestion moderne de leurs déchets. Les mesures d'incitation qui seront à prendre doivent prendre en compte les difficultés économiques et la concurrence qu'elles rencontrent (intra / extra europe).

#### **Délinquance/santé**

- Un système de délinquance « organisé » ou non mais très développé de vol des déchets avec un traitement pirate réalisé au mépris des règles élémentaires de la prévention de la santé des populations « brulage ». L'Etat, les collectivités et les entreprises semblent démunies. Problème également des largages de déchets en mer.

## 2ème partie : la vision à long terme :

#### **Préserver notre environnement, notre ressource notre indépendance énergétique**

- Tendre vers le zéro déchets zéro gaspillage
- Tendre vers le zéro déchets enfouis, une performance valorisation matière élevées avec une valorisation énergétique à très haute performance des ultimes (électrique, gaz et chaleur) dans une logique d'utilisation territorialisée des ressources et des besoins du territoire.
- La génération prochaine doit pouvoir vivre dans une neutralité écologique.
- Assurer l'indépendance Française dans son outil industriel du recyclage – plus d'exportations
- Retrouver le réflexe de la réparation et de la durabilité des objets dans une optique d'économie de la proximité.
- Utiliser la totalité des matières recyclées Française avant d'avoir recours aux importations
- Interdire la production d'objets et d'emballages non valorisables et taxer lourdement ceux nécessitant un traitement complexe et dangereux

#### **Economie**

- Nos indicateurs de croissance doivent davantage être tournés vers ce qu'apporte l'économie réelle à notre quotidien.
- Développer une filière d'excellence et d'ingénierie de la gestion des déchets (par exemple sac biosourcés)

#### **Urbanisme**



- Intégrer dans le code de l'urbanisme les conditions nécessaires à la gestion moderne des déchets et donner des moyens d'agir au foyer.

## 3ème partie : les premières mesures à prendre d'ici la fin de la mandature

### **Financement et coût**

- Dans le prolongement de la suppression de la taxe d'habitation la TEOM est également injuste, il convient de supprimer TEOM et basculer au financement de la gestion des déchets à la redevance incitative pour une transparence sur les coûts et permettre à l'usager d'être un acteur responsable dans sa gestion des déchets. Créer un fond de solidarité sur l'exemple de l'énergie pour permettre d'aider les foyers modestes à acquitter leur facture déchet.
- Renforcer le poids de la TGAP sur les déchets difficilement valorisable, sur l'enfouissement, leurs transports et sur les unités de valorisation énergétiques les moins performantes. Encourager les collectivités et les entreprises les plus vertueuses par le reversement de la TGAP à celles réellement engagées vers la transition écologique.
- Mettre en place un mécanisme de soutien à l'économie sociale et solidaire permettant de conforter et développer le rôle incubateur de nouveaux métiers, ces métiers doivent devenir les métiers de demain. Construire une stratégie de filières professionnelles s'inscrivant dans un parcours de l'économie sociale et solidaire.
- Réfléchir à une défiscalisation des unités de recyclage pour augmenter le rapport valorisé/jetté et inciter à leur développement.
- Prendre en compte la taxation aux frontières européennes des produits sur-emballés ou difficilement recyclables.

### **Education**

- Renforcer ou inclure dans les programmes dès le primaire l'éducation à l'éco-citoyenneté par la mise en pratique.

### **Préserver notre environnement, notre ressource notre indépendance énergétique**

- Développer les filières de tri et la qualité du tri en déchèterie et les écoorganismes. Veiller à l'adéquation des solutions à la diversité des territoires tant sociale que géographique.
- Créer un fond et structurer la gestion des déchets amiantés dans le bâtiment.
- Développer dans la distribution de produits en vrac sans suremballage, favoriser les produits éco-conçus.





## Groupe de travail

### « Biodiversité »

#### A/ Définition

La biodiversité c'est l'ensemble des êtres vivants, de leurs milieux et des relations qui les lient. C'est un tissu.

Il y a 3 niveaux à considérer:

- Diversité des milieux (du contenu de l'intestin d'un chat à la forêt des landes en passant par la jardinière sur le balcon, la Côte d'Opale ou une pelouse alpine),
- Diversité des espèces (du lactobacille au lynx en passant par le bourdon terrestre et la moutarde),
- Diversité génétique (au sein d'une espèce).

NB : L'Homme est biodiversité et fait partie de la biodiversité.

#### B/ Intérêt

La diversité permet de s'adapter aux changements, accidents (sanitaires, météorologiques, géologiques, toxiques...).

Pourquoi protéger la biodiversité :

- Permet la fertilisation des sols
- Permet la prévention des inondations (rives des cours d'eau, zones humides...) et de l'érosion (haie, intercultures...)
- Favorise la pollinisation (insectes)
- Permet l'épuration de l'eau (zones humides)
- Est source d'oxygène, est piège à carbone
- Est source de nourriture et matières premières (de molécules médicamenteuses au bois de chauffage en passant par la laitue et la laine).

#### C/ Comment protéger la biodiversité ?:

- Limiter la destruction et la fragmentation des milieux (sans oublier les milieux urbains)
- Mettre fin à la surexploitation (agricole, maritime, minière...)
- Limiter les pollutions (déchets ménagers et industriels, pesticides, rejets de combustions...)



- Lutter contre les espèces envahissantes
- Lutter contre l'uniformisation génétique (problème du brevetage du vivant et des monopoles agroindustriels)
- Lutter contre le changement climatique
- Acquérir des connaissances et éduquer à la biodiversité (scolarité, sciences participatives)

NB suite : L'Homme est biodiversité et fait partie de la biodiversité. La biodiversité est un tissu. L'Homme est de ce tissu. L'urbanisme doit s'en draper.

En France, il existe une loi dédiée à la biodiversité votée en août 2016 : loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui s'appuie entre autre sur la loi Grenelle I qui crée trame verte et bleue, la loi sur les parcs nationaux, maritimes et marins et régionaux, la Stratégie nationale pour la biodiversité, la loi paysage, la loi sur la protection de la nature...



## Groupe de travail

### « De la fourche à la fourchette »

#### producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs

Développer l'agriculture biologique et l'économie circulaire

ETAT DES LIEUX	PROPOSITIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'agriculture biologique ne représente aujourd'hui que 5% des surfaces agricoles en France</li><li>- Aide à la formation existe mais l'aide au maintien a disparu</li><li>- Peu de produits bio sont servis dans les cantines scolaires et les hôpitaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Doubler les surfaces agricoles à destination de la production biologique</li><li>- Renforcer les moyens financiers de « terre de lien » à travers la Caisse des Dépôts et Consignation</li><li>- Renforcer l'aide à la conversion mais pérenniser dans la nouvelle PAC une prime pour non dommage environnemental</li><li>- Construire des légumeries publiques afin d'assurer la bonne transformation des productions agricoles biologiques</li><li>- Soutenir le projet AMAP par la construction de lieux de vente avec mise aux normes (chambre froide etc)</li></ul>

ETAT DES LIEUX	PROPOSITIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les supermarchés volent la valeur ajoutée aux agriculteurs</li> <li>- Le prix est fixé par les distributeurs et les industriels sans tenir compte des coûts de production</li> <li>- Trop de produits sont vendus en promotion et ne reflètent pas la juste valeur (60% du cochon français est, par exemple, vendu en promotion)</li> <li>- La péréquation de la valeur se fait dans la grande distribution au profit des industriels, sur le dos des petits producteurs</li> <li>- Le prix est toujours fixé dans des discussions de déséquilibre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les industriels et la grande distribution -&gt; dépôt de compte</li> <li>- Un produit ne doit pas représenter 25% de promotion</li> <li>- Le prix doit être fixé par les filières</li> <li>- Regroupement de producteurs possible lors des négociations tarifaires avec la grande distribution</li> </ul>

**Mieux informer le consommateur**

ETAT DES LIEUX	PROPOSITIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étiquettes ne sont pas claires</li> <li>- Les étiquettes trompent le consommateur</li> <li>- L'origine des produits est parfois mensongère</li> <li>- Les indicateurs d'origine ne sont pas clairs</li> <li>- Le prix au litre ou au kilo doit être rendu obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place de façon obligatoire le Nutriscore préconisé par l'INSERM et le Professeur Serge Hercberg</li> <li>- Indiquer de façon claire la provenance, même dans un produit transformé</li> <li>- Développer les applis permettant aux consommateurs de s'informer sur l'origine et la composition des produits alimentaires qu'ils achètent</li> </ul>

**Conquérir de nouveaux marchés pour les producteurs et les transformateurs**

**Encadrer les pratiques de la grande distribution**

**Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation**

**Faciliter l'adoption pour tous d'une alimentation favorable à la santé**

**Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture**

**Lutter contre le gaspillage alimentaire**

**France, Europe, Monde : doit-on accepter le CETA, le MERCOSUR ?**